



FORVM SEGVSIAVORVM.

RECHERCHES SUR L'ORIGINE GALLO-ROMAINE
DE LA VILLE DE FEURS.

SUITE (1).

CHAPITRE III.

DE LA CONSTITUTION CIVILE DES SEGVSIAVES.

M. Bouillet, dans son *Dictionnaire historique*, dit que les Ségusiaves furent soumis aux Arvernes. Je n'ai trouvé nulle part des preuves de cette assertion. Les Ségusiaves, au contraire, suivirent constamment la fortune des Eduens, dont ils étaient les clients ou les al-

(1) Voir le tom. II de la nouvelle série, pag. 261.